





# Bordereau de signature

## ARR2019\_0140



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	25/07/2019	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	25/07/2019	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2019-07-25)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // arrete\_mairie

ARR2019\_ 0140

**ARRETE**

**OBJET : IMPLANTATION D'UN BARNUM DANS LE CADRE D'APRÈS-MIDI D'INFORMATION ET DE DÉPISTAGE SUR LE VIH PAR L'ASSOCIATION AIDES SEINE ET MARNE, LE VENDREDI 2 AOÛT 2019 ET LE VENDREDI 4 OCTOBRE 2019, DE 14H00 A 19H00, FACE A L'ENTRÉE DE LA GARE RER, ALLÉE JEAN-PAUL SARTRE, A NOISIEL (77186).**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

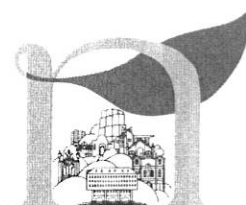
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code général de la propriété des personnes publiques,  
VU le Code de la Route,  
VU le Code de la Voirie Routière,  
VU la demande en date du 25 juin 2019, présentée par l'Association AIDES Seine et Marne, représentée par Monsieur Vincent COQUELIN, domiciliée 2 allée Montesquieu à Noisiel (77186), d'organiser deux après-midi d'information et de dépistage sur le VIH, le vendredi 2 août 2019 et le vendredi 4 octobre 2019, de 14h00 à 19h00,  
**CONSIDERANT** que, pour une meilleure visibilité de l'action, il est nécessaire d'implanter un barnum de 3x3m face à l'entrée de la gare RER, allée Jean-Paul Sartre à Noisiel (77186),  
**CONSIDERANT** qu'il n'y a pas lieu de s'opposer à cette demande,  
**CONSIDERANT** toutefois que, pour le bon déroulement de ces après-midi, il y a lieu d'assurer la sécurité et la tranquillité publique,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** L'Association AIDES Seine et Marne, représentée par Monsieur Vincent COQUELIN, domiciliée 2 allée Montesquieu à Noisiel (77186), est autorisée à organiser deux après-midi d'information et de dépistage sur le VIH, le vendredi 2 août 2019 et le vendredi 4 octobre 2019, de 14h00 à 19h00.

**ARTICLE 2 :** L'installation du barnum est placée sous la responsabilité du demandeur.

**ARTICLE 3 :** L'organisation de ces après-midi d'information et de dépistage sur le VIH sont placées sous la pleine responsabilité des demandeurs.



Suite de l'arrêté N° 2019\_

0140

portant sur l'implantation d'un barnum dans le cadre de deux après-midi d'information et de dépistage sur le VIH par l'association AIDES Seine et Marne, le 2 août 2019 et le 4 octobre 2019, de 14h00 à 19h00, face à l'entrée de la gare RER, allée Jean-Paul Sartre, à Noisiel (77186).

**ARTICLE 4 :** Les organisateurs sont responsables du bon déroulement de ces après-midi d'information et de dépistage sur le VIH, et notamment des personnes y participant.

**ARTICLE 5 :** Ces après-midi d'information et de dépistage sur le VIH devront gêner le moins possible la circulation des usagers de la gare RER.

**ARTICLE 6 :** La Commune ne pourra être tenue pour responsable des accidents ou incidents survenant du fait de ces après-midi d'information et de dépistage sur le VIH.

**ARTICLE 7 :** Le présent arrêté sera affiché sur le lieu de la manifestation par les demandeurs.

**ARTICLE 8 :** La remise en état des lieux devra être effectuée par les demandeurs dès la fin de ces après-midi d'information et de dépistage sur le VIH.

**ARTICLE 9 :** Ampliation du présent arrêté est transmise à/au :

- Bénéficiaire de l'autorisation,
- Commissariat de Police de Noisiel,
- La Police Municipale,
- Service de l'Urbanisme.

chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 10 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

**ARTICLE 11 :** Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 23 JUIL. 2019

Le maire,  
Pour le maire empêché et par suppléance,  
le 1er maire-adjoint



*Sithal TIENG*  
Sithal TIENG

Transmis au représentant de l'Etat le	25 JUIL. 2019
Affiché en Mairie le	25 JUIL. 2019
Notifié le	25 JUIL. 2019
Publié au RAA le	25 JUIL. 2019

